



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2016
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Sixième session

New York, 3-5 août 2016

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport conjoint de l'Open Geospatial Consortium, du Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et de l'Organisation hydrographique internationale sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale, qui est disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité (http://ggim.un.org/ggim_committee.html). Le Comité est invité à prendre connaissance du rapport et à donner son avis sur l'adoption et l'application de normes géospatiales de base.

Synthèse du rapport

À sa cinquième session, tenue du 5 au 7 août 2015 à New York, le Comité d'experts a adopté, dans la décision 5/108, les documents intitulés « A guide to the role of standards in geospatial information management » (Guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale) et « Technical Compendium » (Répertoire technique) comme pratique optimale en matière de normes géospatiales internationales dans le domaine des infrastructures de données géospatiales, et engagé tous les États Membres à adopter et appliquer les normes recommandées en fonction du degré de développement de leur infrastructure de données géospatiales. Le Comité a noté qu'il fallait poursuivre l'élaboration de normes harmonisées et interopérables, en particulier entre les communautés statistique et géospatiale, par une collaboration avec le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales, et exhorté les États Membres à participer au Groupe d'étude conjointe proposé afin de disposer de normes géospatiales utiles pour suivre et

* E/C.20/2016/1.



mesurer le niveau de réalisation des objectifs de développement durable.

On trouve dans le rapport une description des initiatives et activités menées par les organisations internationales de normalisation illustrant la collaboration entre la communauté des normes géospatiales et le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales, ainsi qu'une présentation des progrès que le Groupe d'étude conjointe a accomplis en vue de mettre à disposition des normes géospatiales utiles pour suivre et mesurer les objectifs de développement durable dans un contexte géospatial.
